

## **GARANTIE LIMITÉE**

### **Droits additionnels en vertu des lois de protection des consommateurs.**

En tant que consommateur, vous pourriez jouir de droits particuliers (légaux) qui viennent s'ajouter aux droits stipulés dans la présente garantie limitée (comme les droits des consommateurs du pays dans lequel VOUS vivez) (les « droits des consommateurs »). La présente garantie limitée établit certaines situations dans lesquelles le fabricant est tenu, ou non, de remédier aux problèmes rencontrés par un appareil BlackBerry. La présente garantie limitée ne limite ni n'exclut les droits des consommateurs auxquels vous pouvez prétendre concernant un appareil BlackBerry.

**Couverture de la garantie du fabricant.** La présente garantie limitée du fabricant définit les responsabilités du fabricant concernant les appareils de marque BlackBerry et les accessoires fabriqués par ou au nom du fabricant (les « appareils BlackBerry »). Le fabricant garantit à l'utilisateur final d'origine d'un nouvel appareil BlackBerry (« vous ») que l'appareil BlackBerry est exempt de défauts de matériel et de fabrication, sous réserve d'une utilisation normale, pour une période commençant à la date d'achat initiale par vous et se terminant à la période indiquée pour chaque type d'appareil BlackBerry applicable (la « période de garantie »). Vous ne pouvez pas transférer la présente garantie limitée.

(i) Pour un téléphone intelligent portatif BlackBerry, la période de garantie est d'un (1) an\*. Veuillez communiquer avec le détaillant auprès duquel vous avez acheté l'appareil BlackBerry; celui-ci vous indiquera comment obtenir de l'aide concernant votre appareil BlackBerry.

(ii) Pour les accessoires BlackBerry, la période de garantie est d'un (1) an\*. Veuillez communiquer avec le détaillant auprès duquel vous avez acheté l'appareil BlackBerry.

\* La durée de la période de garantie peut varier selon les pays.

Concernant les appareils BlackBerry réparés par ou au nom du fabricant, la période de garantie restante (le cas échéant) s'appliquera à l'appareil BlackBerry ainsi réparé.

Pendant la période de garantie, si le fabricant détermine que l'appareil BlackBerry présente un défaut couvert par la présente garantie limitée, le fabricant pourra, à son entière discrétion :

(i) réparer la partie défectueuse de l'appareil BlackBerry à ses propres frais, à l'aide de pièces neuves ou remises à neuf;

- (ii) remplacer l'appareil BlackBerry défectueux par un nouvel appareil comparable ou remis à neuf, à ses propres frais; ou
- (iii) si le fabricant n'est pas en mesure de réparer ou de remplacer l'appareil BlackBerry tel qu'indiqué aux points (i) et (ii), vous rembourser le prix d'achat net que vous avez payé pour l'appareil BlackBerry.

Si l'appareil BlackBerry est réparé ou remplacé par ou au nom du fabricant durant la période de garantie, la période de garantie pour l'appareil BlackBerry réparé ou remplacé expirera à la fin de la période de garantie d'origine (sauf là où la loi oblige expressément le fabricant de vous fournir une période de garantie plus longue pour l'appareil BlackBerry réparé ou remplacé). Tout service de garantie ou d'assistance fourni par ou au nom du fabricant en vertu de la présente garantie limitée est subordonné à la restitution de votre appareil BlackBerry à un fournisseur de service agréé par le fabricant (tel que stipulé dans la rubrique « Comment retourner votre appareil BlackBerry » ci-dessous). Lorsque vous retournez un appareil BlackBerry au titre de la présente garantie limitée et que vous recevez un appareil BlackBerry de remplacement, l'article que vous retournez devient la propriété du fabricant et l'article de remplacement devient votre propriété. Lorsqu'un remboursement est effectué en vertu de la présente garantie limitée, vous devez retourner l'appareil BlackBerry au fabricant, et l'appareil BlackBerry ainsi restitué devient la propriété du fabricant.

**Exclusions et limites de garantie.** La présente garantie limitée ne s'applique pas (tel que déterminé par le fabricant) :

(i) aux pièces consomptibles d'un appareil BlackBerry telles que les piles et les revêtements de protection conçus pour s'user au fil du temps à moins que le dommage n'ait été causé par un défaut de matériau ou de fabrication;

(ii) à l'usure normale de l'appareil BlackBerry;

(iii) dans le cas où l'appareil BlackBerry est ouvert, modifié ou réparé par une personne non autorisée par le fabricant;

(iv) dans le cas où le numéro de série, le numéro ISEM/IMEI ou d'autres identifiants de l'appareil BlackBerry ont été oblitérés ou supprimés;

(v) aux appareils BlackBerry dont les dommages, défauts ou dysfonctionnements résultent :

(a) d'un mauvais usage, de l'humidité ou de l'effet de liquides, de la proximité ou de l'exposition à la chaleur, d'un accident, d'un usage abusif, d'une négligence ou d'une utilisation illicite;

- (b) de l'utilisation de l'appareil BlackBerry en association avec des accessoires, produits, services, logiciels, applications ou équipements connexes ou périphériques non expressément agréés ou fournis par le fabricant pour être utilisés avec votre modèle particulier d'appareil BlackBerry;
- (c) de tout événement non imputable à l'appareil BlackBerry lui-même; ou
- (d) d'un fonctionnement ou d'une utilisation de l'appareil BlackBerry qui contrevient aux conditions du guide d'installation applicable ou de la documentation standard de l'utilisateur préparés et fournis par BlackBerry;
- (vi) aux dommages subis par la surface de l'appareil BlackBerry, y compris, mais sans s'y limiter, les fissures, les bosses et les éraflures;
- (vii) à tout équipement, tablette ou autre matériel autre que l'appareil BlackBerry, tel que défini dans la présente garantie limitée; par exemple, la garantie ne couvre pas une carte SIM fournie avec votre achat ou tout autre produit qui n'est pas de marque BlackBerry ou fabriqué par ou au nom du fabricant; ou
- (viii) si vous n'êtes pas en mesure de fournir la preuve d'achat qui montre que vous êtes l'acheteur original de l'appareil BlackBerry, ainsi que la date et le lieu de l'achat.

La présente garantie limitée est limitée au matériel de l'appareil BlackBerry et ne couvre pas les logiciels livrés, préchargés ou distribués par le fabricant ou un tiers, même si ces logiciels sont compris ou vendus avec l'appareil BlackBerry ou mis à la disposition de l'appareil BlackBerry ultérieurement. Les accords de licence de logiciels s'appliquent à votre utilisation des logiciels associés à l'appareil BlackBerry. La licence de logiciel relative au logiciel exclusif du fabricant fourni avec l'appareil BlackBerry est décrite dans l'accord de licence de logiciel applicable du fabricant.

**Sauvegarder vos données.** Vous devez sauvegarder les données, logiciels et applications relatifs à votre appareil BlackBerry régulièrement afin de les préserver d'éventuels problèmes de fonctionnement, y compris avant toute restitution d'un appareil BlackBerry. La sauvegarde des données relève de votre responsabilité et non de celle du fabricant, du détaillant auprès duquel vous avez acheté l'appareil BlackBerry, ou des fournisseurs de service qui vous fournissent les services, réparations ou remplacements d'un appareil BlackBerry, y compris, mais sans s'y limiter, en cas de perte de données ou de dommages résultant de l'utilisation de logiciels de synchronisation.

**VEUILLEZ RETIRER TOUS LES PÉRIPHÉRIQUES OU DISPOSITIFS DE**

STOCKAGE AINSI QUE TOUTES LES DONNÉES PERSONNELLES OU CONFIDENTIELLES DE VOTRE APPAREIL BLACKBERRY AVANT DE LE RETOURNER. AU COURS DE L'ENTRETIEN, DE LA RÉPARATION OU DU REMPLACEMENT, IL SE PEUT QUE LE CONTENU DE VOTRE APPAREIL BLACKBERRY SOIT EFFACÉ OU REFORMATÉ OU RECONFIGURÉ COMME LORS DE L'ACHAT DE L'APPAREIL (COMPTE TENU DES MISES À JOUR ET DES NOUVELLES VERSIONS DE LOGICIELS EN VIGUEUR) ET QUE DES PÉRIPHÉRIQUES OU DE LA MÉMOIRE SOIENT RETIRÉS ET NE VOUS SOIENT PAS RESTITUÉS. Pour plus de clarté, la présente garantie limitée ne couvre pas la sauvegarde, la récupération ou la réinstallation de vos données, logiciels ou applications sur l'appareil BlackBerry.

**Comment retourner votre appareil BlackBerry.** La présente garantie limitée vous est fournie par le fabricant; afin de déterminer si votre appareil BlackBerry nécessite un service dans le cadre de la garantie et pour recevoir les instructions concernant la manière de retourner votre appareil BlackBerry, veuillez consulter les détails correspondant à chaque appareil BlackBerry fournis dans le tableau de la rubrique Couverture de la garantie du fabricant ci-dessus.

Lorsque vous communiquez avec le fabricant ou avec un fournisseur de service agréé du fabricant par téléphone, il se peut que des frais s'appliquent. Il se peut qu'on vous demande de nous aider à diagnostiquer le problème présenté par votre appareil BlackBerry ou de nous fournir la preuve d'achat indiquant que vous êtes l'acheteur original de l'appareil BlackBerry ainsi que la date et le lieu de l'achat original. Les options de garantie de service, les délais de réponses et les frais (le cas échéant) diffèrent en fonction des pays.

**SI VOTRE APPAREIL BLACKBERRY EST RETOURNÉ PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE MAIS QU'IL N'EST PAS COUVERT EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, CERTAINS FRAIS ET CONDITIONS SONT SUSCEPTIBLES DE S'APPLIQUER POUR LA RÉPARATION OU LES DÉMARCHES ENTREPRISES. SI VOUS NE VIVEZ PAS DANS LE PAYS OÙ L'APPAREIL BLACKBERRY VOUS A ÉTÉ VENDU :**

(A) IL SE PEUT QUE LA GARANTIE DE RÉPARATION OU DE SERVICE NE SOIT PAS POSSIBLE;

(B) ON PEUT VOUS DEMANDER DE CONSENTER À CERTAINES CONDITIONS OU DE PAYER CERTAINS FRAIS (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES FRAIS D'EXPÉDITION ET DE MANUTENTION) ET

**(C) LA GARANTIE DE RÉPARATION ET DE SERVICE, SI CELLE-CI EST ENVISAGEABLE, EST SUSCEPTIBLE DE S'APPLIQUER DANS DES DÉLAIS PLUS LONGS QUE LES DÉLAIS HABITUELS.**

**Recours exclusifs. SAUF SI LA LOI INTERDIT FORMELLEMENT AU FABRICANT (NOTAMMENT, SI VOUS DISPOSEZ DE DROITS DES CONSOMMATEURS EN SUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE) DE LIMITER OU D'EXCLURE VOS RECOURS CONCERNANT VOTRE APPAREIL BLACKBERRY, LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE DÉFINIT VOS RECOURS EXCLUSIFS RELATIFS À VOTRE APPAREIL BLACKBERRY; ET TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION OU PRÉSENTATION DE TOUTE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER EST PAR LA PRÉSENTE DÉCLARÉE NULLE ET N'AYANT AUCUN EFFET.**

**Limitation de responsabilité. SAUF SI LA LOI L'INTERDIT FORMELLEMENT AU FABRICANT (NOTAMMENT, SI VOUS DISPOSEZ DE DROITS DES CONSOMMATEURS EN SUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE) OU SI UN PAYS, UN ÉTAT OU UNE PROVINCE OÙ VOUS VIVEZ N'AUTORISE PAS LES EXCLUSIONS OU LES LIMITATIONS AUX DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, EN AUCUN CAS LE FABRICANT OU TOUTE PERSONNE AGISSANT EN SON NOM OU AVEC LE FABRICANT (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, QUI PARTICIPE À LA FABRICATION, LA DISTRIBUTION, LA VENTE, LA RÉPARATION OU LE RETOUR DE L'APPAREIL BLACKBERRY) NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE DOMMAGE OU DE PERTE INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF DE TOUTE SORTE (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES EN CAS DE PERTE DE PROFIT, D'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS OU DE PERTE OU DE CORRUPTION D'INFORMATION (Y COMPRIS DE DONNÉES) OU TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE) RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE L'APPAREIL BLACKBERRY OU DE L'INCAPACITÉ DE L'UTILISER, MÊME SI LE FABRICANT OU UNE AUTRE PERSONNE AGISSANT EN SON NOM OU AVEC LE FABRICANT A ÉTÉ AVERTI DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE LIMITATION VISE À S'APPLIQUER ET S'APPLIQUE QUE LESDITS DOMMAGES FASSENT L'OBJET D'UNE RÉCLAMATION, QU'ils SOIENT ÉVALUÉS OU QU'ils DONNENT LIEU À UNE PROCÉDURE OU À UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE OU CONTRACTUELLE, OU RELATIVEMENT À LA GARANTIE OU À TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE OU NON. LA RESPONSABILITÉ DU FABRICANT ET DE QUICONQUE AGIT EN SON NOM OU EN ASSOCIATION AVEC LE FABRICANT ENVERS VOUS CONCERNANT UNE**

PERTE OU UN DOMMAGE RELEVANT DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE SAURAIT EXCÉDER AU TOTAL LE PRIX D'ACHAT NET QUE VOUS AVEZ ACQUITTÉ POUR L'APPAREIL BLACKBERRY OU LE COÛT DE REMPLACEMENT DE L'APPAREIL BLACKBERRY EN QUESTION, SELON LE MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ. Ce qui précède ne saurait en aucune manière restreindre la responsabilité en cas de décès ou de blessure corporelle, ou la responsabilité légale en cas d'acte intentionnel, de négligence grave ou d'omission.

**Loi applicable.** LES LOIS DU PAYS, DE L'ÉTAT, DE LA PROVINCE OU DE LA JURIDICTION ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT PARAGRAPHE RÉGIRONT :

- (A) LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE AINSI QUE TOUTE INTERPRÉTATION OU VIOLATION DE CELLE-CI, AINSI QUE TOUTE QUESTION CONCERNANT SA VALIDITÉ, ET
- (B) TOUTE RÉCLAMATION, DISPUTE OU CONTROVERSE (SOUS FORME CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTRE, QU'ELLE SOIT PRÉEXISTANTE, PRÉSENTE OU FUTURE, Y COMPRIS LES RÉCLAMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET ÉQUITABLE) ENTRE VOUS ET LE FABRICANT. EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

LES LOIS APPLICABLES DU PAYS, TEL QUE CELA EST ÉTABLI DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS, S'APPLIQUERONT EN FONCTION DU LIEU OÙ VOUS ÊTES DOMICILIÉ ET EXCLUENT TOUT TEXTE DE LOI CONCERNANT LES CONFLITS DE LOIS.

**RÉSOLUTION ET ARBITRATION DES LITIGES.** TOUT DÉSACCORD OU LITIGE RÉSULTANT DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE DEVRA ÊTRE RÉSOLU PAR ARBITRAGE FINITIF ET EXÉCUTOIRE CONFORMÉMENT AUX RÈGLES D'ARBITRAGE ÉNONCÉES DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS EN FONCTION DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE : (I) L'ARBITRAGE SE DÉROULERA SUR LE LIEU DE L'ARBITRAGE ET L'ARBITRAGE SE FERA EN ANGLAIS; (II) LE NOMBRE D'ARBITRES SERA DE TROIS (3) ET (III) L'ARBITRE SERA NOMMÉ EN FONCTION DESDITES RÈGLES D'ARBITRAGE. TOUTES LES QUESTIONS LIÉES À UN ARBITRAGE RELATIF À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SERONT TENUES DANS LA PLUS STRICTE CONFIDENTIALITÉ DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. LES ÉVENTUELS LITIGES ENTRE LES PARTIES, OU IMPLIQUANT UNE AUTRE PERSONNE QUE VOUS, NE POURRONT ÊTRE RASSEMBLÉS OU COMBINÉS SANS L'ACCORD PRÉALABLE ÉCRIT DU FABRICANT.

Si vous résidez en Europe, dans le Moyen-Orient ou en Afrique, la présente garantie limitée est régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, et vous consentez à ce que tout arbitrage soit effectué à Londres, en Angleterre, conformément aux règles du Tribunal international d'arbitrage de Londres. Si vous résidez en Asie, la présente garantie limitée est régie par les lois de Hong Kong et vous consentez à ce que tout arbitrage soit effectué à Hong Kong, conformément aux règles du Hong Kong International Arbitration Centre. Si vous résidez en Amérique du Nord ou en Amérique du Sud, la présente garantie limitée est régie par les lois de l'État de New York, et vous consentez à ce que tout arbitrage soit effectué à New York, aux États-Unis, conformément aux règles d'arbitrage commercial de l'Association américaine d'arbitrage.

**Confidentialité.** Les données relatives au client reçues par le fabricant seront utilisées, traitées, transmises et divulguées conformément à la politique de confidentialité du fabricant (accessible à l'adresse <http://www.blackberrymobile.com/privacy-policy/>) afin de fournir les services de garantie décrits dans la présente garantie limitée. Cela peut signifier que nous obtenions vos renseignements et l'appareil BlackBerry auprès de fournisseurs de service, de détaillants, de revendeurs et de distributeurs participant dans la chaîne de possession de l'appareil BlackBerry pour lequel les services de garantie sont réalisés, et que nous transférons ces renseignements et l'appareil BlackBerry à des filiales et des sociétés affiliées du fabricant ou à des fournisseurs de services du fabricant.

**Divers.** En cas de conflit entre la présente garantie limitée et toute autre garantie qui vous est fournie, y compris, notamment, dans l'emballage de l'appareil BlackBerry, les dispositions de la présente garantie limitée seront appliquées par le fabricant dans la mesure où elles n'entrent pas en conflit. Si une des conditions, dispositions ou un des paragraphes de la présente garantie limitée était réputé(e) nul(le), illégal(e) ou inexécutable, la validité ou le caractère exécutoire des autres conditions, dispositions et paragraphes de la présente garantie limitée n'en seraient pas touchées.

Fabricant : TCL Communication Ltd.